

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 9-10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MM. *Weber*, inspecteur forestier cantonal, et *Fleisch*, inspecteur d'arrondissement, qui ont su conduire avec beaucoup d'habileté les tractations délicates avec les propriétaires précédents et ont bien montré leur désir de les voir réussir. C'est ainsi que, grâce à l'intelligente collaboration de tous les intéressés, le but désiré a été atteint plus vite que la plupart le prévoyait. Heureux résultat d'une habile politique forestière dont il sera bon de s'inspirer à l'avenir !

Messieurs, je suis arrivé au terme de ce rapport. D'autres questions sont encore pendantes, au sujet desquelles une solution ne peut encore vous être proposée. Et je ne veux pas manquer l'occasion d'adresser à mes collègues du comité l'expression de toute ma reconnaissance pour leur collaboration.

A vous, chers sociétaires, un bien cordial merci pour l'indulgence témoignée à un débutant dans la présidence. Puisse notre Société forestière suisse, fidèle à une tradition vieille de plus de 80 ans, continuer sa tâche pour la prospérité de la forêt et de l'économie forestière suisse.

Nous avons examiné attentivement la notion du Forstmeister *Uehlinger*, relative à la création d'un *office forestier de placement*. Mais il nous a paru que pendant la période présente de surproduction — dont souffrent aussi les représentants d'autres professions réclamant une culture académique — un tel office n'améliorerait guère les choses dans la situation actuelle. Aussi bien, l'office forestier central, qui souvent déjà s'est occupé avec succès de trouver de l'occupation à de jeunes ingénieurs forestiers, n'a-t-il pu se décider à organiser un tel nouveau service.

Le motionnaire, fort obligeamment, a admis ce point de vue et a bien voulu s'occuper personnellement de la question. Nous prions instamment ceux de nos collègues qui pourraient procurer du travail, même de courte durée, de vouloir bien en tant que M. A. Uehlinger, à Schaffhouse. Les statuts de notre Société indiquent comme un de ses buts d'entretenir la camaraderie. Ce serait mettre en pratique ce noble but que de procurer de l'ouvrage à ceux de nos camarades qui en sont dépourvus. Je suis convaincu qu'ils sauront témoigner leur reconnaissance à ceux qui voudront bien faire preuve de cet esprit de camaraderie.

(Traduction.)

COMMUNICATIONS.

Réussite d'une plantation d'épicéa sous de vieux chênes et hêtres.

Vers 1875, lors d'une coupe dans un peuplement comprenant plusieurs feuillus croissant en mélange, quelques chênes et hêtres âgés d'environ 150 ans furent réservés pour des raisons esthétiques. Après quoi, tout le parterre de la coupe fut garni d'une plantation d'épicéa.

Au bord du chemin qui, au sud-est, longe le peuplement d'épicéa ainsi créé, se trouvent un gros chêne et un gros hêtre, distants d'environ 40 m. Nos illustrations montrent que les épicéas plantés sous ces deux arbres se sont développés de façon très différente. Sous le couvert du chêne, ils ont pauvrement végété tant et si bien que, au sud, ils ont tous péri. Sous celui du hêtre, la réussite des épicéas n'est pas brillante non plus; cependant tous sont encore en vie.

Ces observations tendraient à montrer que l'épicéa supporte mieux et plus longtemps le couvert du hêtre que celui du chêne.

(« Bohême occidentale ».)

Al. Nechleba, Forstrat.

(Voir illustrations au dos de la 2^e planche.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. Le Conseil fédéral a désigné dernièrement le successeur de M. le professeur Schröter à la chaire de botanique systématique. Son choix s'est porté sur M. le Dr Ernest *Gäumann*, de Tägertschi (Berne), assistant à la Station fédérale de recherches agricoles, à Oerlikon. Le nouvel élu a beaucoup voyagé; il a étudié assez longtemps dans le célèbre institut botanique de Buitenzorg, à Java. Il s'est signalé tout récemment par la publication d'un savant et bel ouvrage sur la « morphologie comparée des champignons ».

Tout donne à croire que dans cette nomination le Conseil fédéral a fait un excellent choix.

Ecole polytechnique fédérale. Notre haute école vient de conférer à M. *H. Grossmann*, ingénieur forestier, de Höngg (Zurich), le titre de docteur ès-sciences techniques, sur le vu de la dissertation qu'il a consacrée au « parcours du bétail en Suisse ». Toutes nos félicitations au nouveau docteur !

Nous aurons l'occasion sous peu d'analyser ici le savant et utile travail de M. Grossmann.

Cantons.

Neuchâtel. — *Inspecteur cantonal des forêts.* Après 47 années d'intense et fructueuse activité au service de la forêt neuchâteloise, M. le Dr *Henri-E. Biolley* s'est vu contraint, pour des raisons de santé, de solliciter sa mise à la retraite pour le 1^{er} octobre 1927. Un juste hommage d'admiration et de reconnaissance a été rendu à M. le Dr Biolley à l'occasion du récent congrès de la Société forestière suisse à Neuchâtel, tant par le chef du département de l'Intérieur que par les forestiers suisses et étrangers réunis pour ce congrès.

Dans sa séance du 2 septembre, le Conseil d'Etat a désigné comme successeur de M. Biolley, en qualité d'inspecteur cantonal des